

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260922_24
Référence Nomenclature n°8.8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Pole Technique, Patrimoine, Aménagement et Développement Territorial

Service en charge : Architecture, Patrimoine, Etudes de projets, Transition écologique et Développement durable

Objet : Convention de partenariat entre la Ville de Firminy et le Dispositif Intégré Médico-Educatif (DIME) Les Quatre Vents

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment en son article L2121-29,

Considérant les engagements de la Ville de Firminy visant notamment à développer les aspects environnementaux et à intégrer le projet de régie agricole municipale (culture maraichère en bio) dans un schéma économique, circulaire et local, tout en garantissant des accès citoyens, sociaux et pédagogiques sur la parcelle de Marcoux,

Considérant que le Plan Alimentaire Territorial (PAT) de Saint Etienne Métropole poursuit notamment les objectifs suivants :

- Maintenir une agriculture locale,
- Valoriser la filiale alimentaire,
- Réduire les inégalités,
- Sensibiliser tous les acteurs et partenaires concernés.

Considérant l'accueil spécifique proposé aux participants volontaires via les différents dispositifs qu'il convient de mobiliser dans les thématiques suivantes :

- L'insertion (clauses dans les chantiers environnementaux, chantier éducatif jeunesse, Travaux d'Intérêt Général...),
- L'éducation/ la pédagogie (projets partenariaux à développer avec différents établissements scolaires, spécialisés : Lycées, Collèges, Ecoles primaires, Dispositif Intégré Médico-Educatif ...),
- La participation citoyenne (collectifs d'habitants, conseils citoyens de quartiers, liaison intergénérationnelle).

Considérant que le Dispositif Médico-Educatif (DIME) Les Quatre vents souhaite poursuivre les actions engagées avec la Ville de Firminy afin de favoriser les interactions entre les jeunes accueillis au sein de son établissement et les agents municipaux intervenant sur la parcelle de maraichage,

Considérant le bilan positif des actions réalisées pendant les années scolaires 2018 à 2026, ainsi que la volonté conjointe de la Ville, du DIME Les Quatre Vents à poursuivre le partenariat sur l'année scolaire 2026/2027,

Considérant que ce partenariat participe aux actions de la Ville en matière d'inclusion, d'éducation à l'environnement, de développement durable et présente un intérêt communal,

Et vu le projet de convention tel rapporté en annexe,

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260922_24
Référence Nomenclature n°8.8

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le projet de convention de partenariat entre la Ville de Firminy et le DIME Les Quatre Vents tel rapporté en annexe.
- Donner tous les pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat entre la Ville de Firminy et le DIME Les Quatre Vents tel rapporté en annexe.
- **DONNE** tous les pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 22 septembre 2026

La Secrétaire de Séance,



Evelyn BERGER

Le Maire,



Marc PETIT

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication
en date du 29 Septembre 2026....
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
JC. MONNERET



DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2026

**Convention de partenariat entre la Ville de Firminy et le Dispositif
Intégré Médico-Educatif (DIME) Les Quatre Vents**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 15 Septembre 2026, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 22 Septembre 2026 à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Marc PETIT, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS : M. PETIT Marc, Mme TAING Claire, M. MALLEY Eric, Mme GOURGAUD Jocelyne, Mme BERGER Evelyne, M. FAYOLLE Hugo, Mme PEYCELON Valérie, Mme VICENTE Sabrina, M. FERRIER Damien, Mme RIOCREUX Sandrine (jusqu'à 21 h 10), M. CHARTRON Jean-Paul, Mme LIOGIER Aline, M. EL KHATABI Hassan, Mme REYMOND Magali, M. DANCERT Bertrand, Mme PONCET Elizabeth, M. GUILLOT Dylan (à partir de 18 h 59), M. MONISTROL Sébastien, Mme CURIOT Marie-Amélie, M. BENGHALIA Adel, M. LUYA Julien, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie (jusqu'à 22 h 53), M. TRIOLLIER Aloïs (à partir de 19 h 48 et jusqu'à 22 h 56), M. CHALAND Christophe, Mme GIL Nathalie, Mme PUTOT Anne-Sophie, M. BOYER François, M. GIUNTA Jean-Dominique.

POUVOIRS : Mme AULAGNIER-JASSERAND Isabelle à M. CHARTRON Jean-Paul, M. IBARS Robert à M. FERRIER Damien, M. MENDES José à Mme REYMOND Magali, M. VIAL Mickaël à M. MALLEY Eric, M. GUILLOT Dylan à Mme TAING Claire (jusqu'à 18 h 59), Mme RIOCREUX Sandrine (à partir de 21 h 10) à Mme PONCET Elizabeth, Mme Leslie DREVET à M. CHALAND Christophe (à partir de 22 h 53), M. TRIOLLIER Aloïs à Mme DREVET Leslie (jusqu'à 19 h 48) et à M. ROBERT Loïc (à partir de 22 h 56).

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BERGER Evelyne.

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. MONNERET J-Christophe, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ Marie-France, Responsable service Assemblée
Mme LUACES Géraldine, Responsable service Finances

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	26
Nombre de pouvoirs :	7
Nombre de membres absents :	0
Nombre de votants :	33

